



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°01/2024
Du 11 janvier 2024**

Le cinq janvier deux mil vingt-quatre, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du onze janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 05 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation : 05 janvier 2024

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 19

À l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 13

Procurations : 4

Séance du 11 janvier 2024

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Monique GRAD-ORAN et Christine GEBUS, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Christian Jean Ernest ROBACH, Adjointes

Mesdames Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP

Messieurs Alfred KLEITZ, Daniel ROUYER, Christophe WENDLING et Steve WOLFFER

Absents excusés :

Madame Magalie ANSTETT donne pouvoir à Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH

Madame Danièle MEYER donne pouvoir à Madame Monique GRAD-ORAN

Madame Boutheïna MZIOU donne pouvoir à Madame Laetitia GUTH

Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Monsieur le Maire

Arrivée de Monsieur Julien PUEYO en séance à 19h09 lors du point 2024 – 003.

Absents :

Mesdames Lucie MEIER et Brigitte MULLER

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 001 Désignation d'un secrétaire de séance

2024 – 002 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023

Marchés publics

2024 – 003 Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir : validation de la phase avant-projet (AVP)

2024 – 004 Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de déminéralisation et de végétalisation de la cour d'école : validation de la phase avant-projet (AVP)

Domaine et patrimoine

2024 – 005 Projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » : autorisation du Maire à signer la déclaration préalable

Ressources humaines

2024 – 006 Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial

2024 – 007 Prolongation du contrat d'un agent du service administratif

Affaires foncières

2024 – 008 Abrogation de la délibération n°2023 – 150 du 06 décembre 2023

2024 – 009 Acquisition de deux parcelles de 5,91 et 3,73 ares

Informations

2024 – 010 Déclarations d'intention d'aliéner

2024 – 011 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 001 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Sandra HADAS d'être secrétaire de séance.
Madame Sandra HADAS accepte cette proposition.

2024 – 002 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2023.

Marchés publics

2024 – 003 Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir : validation de la phase avant-projet (AVP)

Rapporteur : Pascal BOEHM

Monsieur Julien PUEYO entre en séance du Conseil Municipal.

L'entreprise BEREST, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir, a transmis les pièces AVP à la commune.

Ces documents ont fait l'objet d'une analyse préparatoire par les élus lors de la séance des Commissions Réunies, qui s'est déroulée le lundi 08 janvier 2024.

Il s'agit à présent pour le Conseil Municipal de valider l'avant-projet de la rue du Ruisseau et de la rue du Lavoir ainsi que l'enveloppe financière affectée aux travaux et estimée par le maître d'œuvre, sur la base du plan d'aménagement, dessiné au stade avant-projet.

Les plans ainsi que le chiffrage ont été, en amont de la présente séance, transmis aux élus.

Monsieur le Maire précise que le chiffrage indiqué en phase AVP constitue une estimation ; ainsi, une diminution du coût total au cours de la phase « attribution des marchés de travaux » n'est pas à exclure.

De même, la structure ne sera reprise qu'en fonction des nécessités ; il est possible d'en faire une tranche optionnelle ; aujourd'hui le remplacement complet est prévu.

Monsieur Pascal BOEHM explique à l'assemblée que, passée la validation de la phase AVP, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sera lancé. Une fois les offres réceptionnées, les marchés seront attribués, pour un début des travaux envisagé à ce stade courant avril 2024.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention sera déposée au titre du Fonds Communal Alsace (FCA) auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Le taux modulé de la commune s'élève à ce jour à 40 % ; cela signifie que le projet peut être accompagné à hauteur de 40 % par la CEA.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet de voirie fera l'objet d'une présentation aux riverains, lors d'une réunion publique organisée ultérieurement.

Le chiffrage estimatif indiqué par le maître d'œuvre en phase AVP est le suivant :

ESTIMATION SOMMAIRE VRD RUE DU RUISSEAU	
Voirie HT	134 785,00 €
Assainissement HT	4 000,00 €
Éclairage public HT	47 100,00 €
Enfouissement télécom HT	16 650,00 €
TOTAL DES TRAVAUX VRD RUE DU RUISSEAU HT	202 535,00 €
Divers et imprévus HT	10 126,75 €
MONTANT TOTAL VRD HT	212 661,75 €

ESTIMATION SOMMAIRE VRD RUE DU LAVOIR	
Voirie HT	42 330,00 €
Assainissement HT	1 500,00 €
Éclairage public HT	18 550,00 €
Enfouissement télécom HT	7 650,00 €
TOTAL DES TRAVAUX VRD RUE DU LAVOIR HT	70 030,00 €
Divers et imprévus HT	3 501,50 €
MONTANT TOTAL VRD HT	73 531,50 €

TOTAL DES TRAVAUX VRD HT	272 565,00 €
Divers et imprévus HT	13 628,25 €
MONTANT TOTAL VRD HT	286 193,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel de 286 193,25 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire le projet au budget et à signer tout document relatif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer et signer tout document relatif à des demandes de subvention liées au projet.

2024 – 004 Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de déminéralisation et de végétalisation de la cour d'école : validation de la phase avant-projet (AVP)

Rapporteur : Pascal BOEHM

Le groupement ACERE/INGAÏA, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de déminéralisation et de végétalisation de la cour d'école, a transmis le dossier d'avant-projet (AVP) à la commune.

Ces documents ont fait l'objet d'une analyse préparatoire par les élus lors de la séance des Commissions Réunies, qui s'est déroulée le lundi 08 janvier 2024.

Il s'agit à présent pour le Conseil Municipal de valider l'avant-projet ainsi que l'enveloppe financière affectée aux travaux, estimée par le maître d'œuvre sur la base du plan d'aménagement, dessiné au stade avant-projet.

Les plans ainsi que le chiffrage ont été, en amont de la présente séance, transmis aux élus.

Monsieur Pascal BOEHM précise que le chiffrage ici présenté est un estimatif à ce stade : il s'agit dans un premier temps de valider le projet étudié (plans, géométries des lieux, notices et choix des matériaux) et ensuite l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Par la suite, les discussions avec le maître d'œuvre se poursuivront avec l'objectif d'optimiser les coûts pour rechercher quelques économies, en veillant toutefois à ne pas dégrader la qualité du projet.

Ainsi, il sera notamment demandé à la maîtrise d'œuvre d'inscrire en tranche optionnelle les dépenses relatives aux clôtures de l'école afin de reporter le choix définitif de la clôture au stade de la remise des prix des entreprises ; les coûts seront maîtrisés, tout en prenant soin de préserver le paysage urbain et la mie en sécurité du site vis-à-vis des éventuelles intrusions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera déposée avant la fin du mois.

Monsieur Pascal BOEHM ajoute que la proposition du bureau d'étude de pose d'enrobés clairs et l'ajout d'espaces végétalisés constituent une réponse adaptée à ce qui était souhaité par les élus, à savoir la constitution d'un îlot de fraîcheur dans le cadre de la mise aux normes de cette cour d'école.

Le chiffrage estimatif indiqué par le maître d'œuvre en phase AVP est le suivant :

Lot n°1	Voirie et Réseaux Divers (VRD)	Montant HT
	1 - Travaux préparatoires	9 300,00 €
	2 - Démolition d'ouvrages existants	18 020,00 €
	3 - Terrassement	18 130,00 €
	4 - Clôture	40 650,00 €
	5 - Voirie et finitions	104 195,00 €
	6 - Adduction en eau potable	4 140,00 €
	7 - Assainissement	36 960,00 €
	8 - Divers	1 500,00 €
MONTANT TOTAL LOT n°1 HT		232 895,00 €

Lot n°2	Paysage	Montant HT
	1 - Travaux préparatoires	3 000,00 €
	2 - Préparation du sol	15 800,00 €
	3 - Travaux maçonnerie / menuiserie paysagère	28 640,00 €
	4 - Fourniture et plantation de végétaux	10 000,00 €
	5 - Semis d'un mélange grainier	6 000,00 €
	6 - Accessoires de plantation	4 760,00 €
	7 - Entretien et garantie	4 000,00 €
	8 - Mobiliers et équipements	19 100,00 €
MONTANT TOTAL LOT n°2 HT		91 300,00 €

Lot n°3	Aire de jeux	Montant HT
	1 - Travaux préparatoires	2 000,00 €
	2 - Équipements d'aires de jeux	16 100,00 €
	3 - Soils	10 500,00 €
MONTANT TOTAL LOT n°3 HT		28 600,00 €

Lot n°4	Aménagement de la cour maternelle	Montant HT
	1 - Démolition d'ouvrages existants	2 235,00 €
	2 - Terrassement	2 690,00 €
	3 - Voirie et finitions	5 735,00 €
	4 - Divers	300,00 €
	5 - Apport de TV	4 950,00 €
	6 - Végétalisation de la zone	6 900,00 €
MONTANT TOTAL LOT n°4 HT		22 810,00 €

Lot n°5	Aménagement de l'entrée école	Montant HT
	1 - Marquage au sol / passage piétons / Design actif	1 500,00 €
	2 - Reprise des massifs d'entrée	1 200,00 €
MONTANT TOTAL LOT n°5 HT		2 700,00 €

MONTANT TOTAL HT	378 305,00 €
-------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel de 378 305,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire le projet au budget et à signer tout document relatif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer et signer tout document relatif à des demandes de subvention liées au projet.

Domaine et patrimoine

2024 – 005 Projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » : autorisation du Maire à signer la déclaration préalable

Rapporteur : Pascal BOEHM

Les Centrales Villageoises, dont la commune est devenue actionnaire par une délibération en date du 09 mai 2022, sont des sociétés locales à gouvernance participative et citoyenne qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire, en partenariat avec les collectivités et les entreprises locales.

Le projet « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » est porté par des citoyens de Saverne, Thal-Marmoutier, Neuwiller-lès-Saverne et Haegen. Ils souhaitent équiper un certain nombre de toitures de centrales photovoltaïques afin de produire une électricité en tant qu'énergie renouvelable.

L'objectif de ce projet est de développer la production locale, afin de viser une autonomie énergétique et une transition énergétique décarbonée de notre territoire.

Dans le cadre de ce projet, la commune avait proposé le toit des ateliers municipaux comme support aux panneaux photovoltaïques.

Monsieur Pascal BOEHM apporte à l'assemblée des précisions concernant ce projet.

En même temps que la mise en place de panneaux solaires, il est envisagé de compléter les infrastructures des ateliers par un auvent qui sera créé sur le côté sud du bâtiment des ateliers municipaux : il servira à stocker du matériel et divers engins au sec.

L'idée étant de compléter le potentiel et d'équiper également le toit de ce futur auvent, afin d'accueillir des panneaux solaires en complément de ceux de la toiture sud de l'atelier.

Pour que ces travaux puissent être effectués, le dépôt d'une déclaration préalable est nécessaire pour ces deux interventions.

Monsieur BOEHM précise que le principe envisagé de l'autoconsommation collective est un dispositif permettant de partager de l'électricité produite localement, entre producteurs et consommateurs raccordés au réseau public de distribution et relevant d'un périmètre géographique proche ; pour le cas présent, cela peut se faire à l'échelle de trois communes, entre Dettwiller, Steinbourg et Saessolsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable pour la réfection des toitures des ateliers municipaux et à déposer toute demande pour la réalisation d'un auvent accolé aux ateliers et à destination des services techniques.

Ressources humaines

2024 – 006 Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, afin de recruter un agent au service technique.

2024 – 007 Prolongation du contrat d'un agent du service administratif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le contrat de l'un des agents du service administratif prendra fin le 22 janvier 2024.

Il est précisé aux élus que cet agent apporte un soutien au service administratif, de par l'accomplissement de missions variées, parmi lesquelles l'accueil physique et téléphoniques, des tâches administratives et de communication, ou encore la gestion des locations de salles.

Madame Valentine FRITSCH demande pourquoi cet agent, après plusieurs renouvellements de son contrat, ne s'est pas encore vu proposer de poste permanent.

Monsieur le Maire répond que si cet agent continue de donner satisfaction, une embauche lui sera proposée à l'issue de ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE la prolongation du contrat de cet agent administratif, pour une durée de trois mois, soit du 23 janvier au 22 avril 2024.

Acquisitions foncières

2024 – 008 Abrogation de la délibération n°2023 – 150 du 06 décembre 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à une erreur de chiffrage de la superficie, il convient d'abroger la délibération n°2023-150 du 06 décembre 2023, puis de prendre une délibération mentionnant le bon chiffrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** l'abrogation de la délibération n°2023-150 du 06 décembre 2023.

2024 – 009 Acquisition de deux parcelles de 5,91 et 3,73 ares

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune souhaiterait acquérir les deux parcelles suivantes, appartenant aux conjoints STOFFEL et situées sur le ban communal de Dettwiller :

Section	Parcelle	Lieu-dit Surface en ares
05	10	5,91 (1,53 en zone UB + 4,38 en zone UBj)
05	60	3,73 (0,96 en zone UB + 2,77 en zone UBj)
Total surface		9,64

La commune a formulé aux conjoints STOFFEL une proposition de prix de 500,00 € de l'are pour les parcelles situées en zone UBj et de 8000,00 € de l'are pour les parcelles situées en zone UB, toutes charges comprises. Elle prendrait en charge les frais de notaire.

$$\begin{aligned} 7,15 \text{ ares} \times 500,00 \text{ €} &= 3\,575,00 \text{ €} \\ 2,49 \text{ ares} \times 8\,000,00 \text{ €} &= 19\,920,00 \text{ €} \\ \hline &= \mathbf{23\,495,00 \text{ €}} \end{aligned}$$

Les vendeurs ont manifesté leur accord concernant cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'acquérir à l'amiable ces deux parcelles situées à Dettwiller :
 - o une parcelle cadastrée Section 05 n°10 d'une surface totale de 5,91 ares (1,53 are en zone UB + 4,38 ares en zone UBj),
 - o une parcelle cadastrée Section 05 n°60 d'une surface totale de 3,73 ares (0,96 en zone UB + 2,77 en zone UBj),
- **DÉCIDE** de fixer un tarif de 500,00 € de l'are pour les parcelles situées en zone UBj et de 8000,00 € de l'are pour les parcelles situées en zone UB, toutes charges comprises, soit un prix total de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (23 495,00 €),
- **DÉCIDE** d'acter la vente suite à l'accord des parties,
- **DÉCIDE** de confier à Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller, la préparation de l'acte de vente,
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Informations

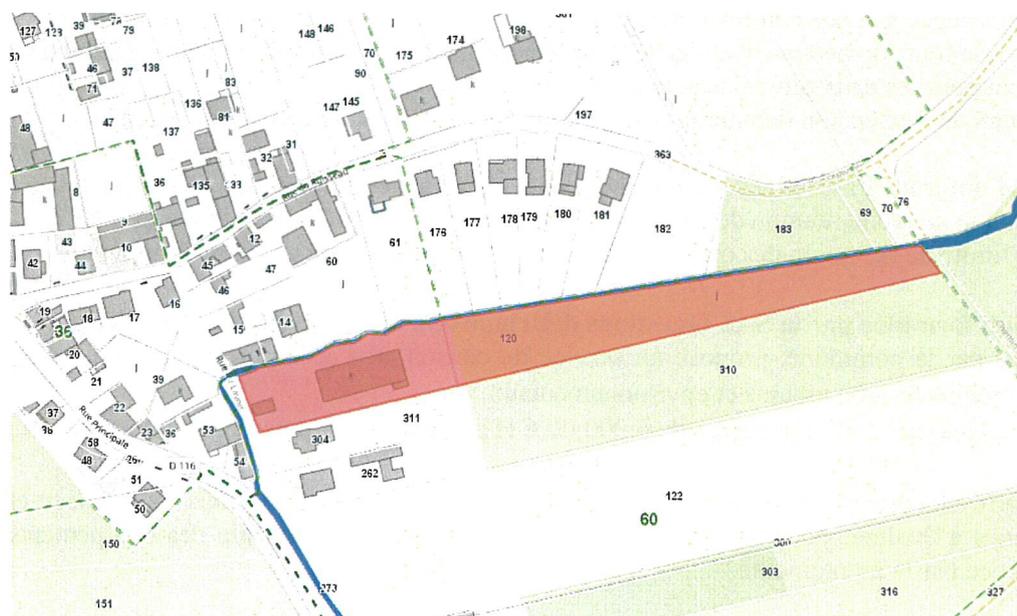
2024 – 010 Déclarations d'intention d'aliéner



20 Rue des Vosges

Section 2
Parcelle 4

Superficie totale : 2 a 33 ca



Rue du Lavoir

Section 60
Parcelle 120

Superficie totale : 82 a

2024 – 011 Diverses informations

- **Dispositif « Villages d'Avenir » :**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Dettwiller-Rosenwiller fait partie des quatorze communes bas-rhinoises retenues pour intégrer le dispositif « Villages d'Avenir ». Ce dernier est uniquement ouvert aux communes de moins de 3 500 habitants et consiste principalement en leur accompagnement en ingénierie de

projets préalable au montage de projets ; le dispositif « Villages d'Avenir » permet également un fléchage des dossiers de subventions pour optimiser le volet fichier des projets et des dossiers de subventions .

Un chef de projet a été recruté en ce début d'année par la Préfecture : il sera l'interlocuteur de la commune et l'accompagnera sur toute la durée du dispositif (sur 4 à 5 ans).

Monsieur Pascal BOEHM évoque les projets sur lesquels un accompagnement serait possible, parmi lesquels le projet envisagé sur le terrain et le bâtiment l'ancienne usine Schirm si l'acquisition se confirme, la reconversion de la salle du Hohgraben, la mise à niveau énergétique des autres équipements publics (écoles, Mairie, etc.), celle du Complexe Sportif étant déjà engagée et en phase travaux, la rénovation de l'école élémentaire et la désimperméabilisation de sa cour, ou encore la rénovation de la Mairie.

L'objectif est d'obtenir un état des lieux de nos équipements, de leurs forces et de leurs fragilités, de confirmer et conforter les transitions notamment énergétiques déjà engagées mais également de diminuer nos coûts de fonctionnement sur nos sites ; afin de dégager ensuite une plus grande marge de manœuvre en termes d'investissements sur d'autres projets.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet est prévue le lendemain matin, à la Sous-Préfecture de Saverne : les contours du dispositif, de même que les projets de la commune, y seront évoqués.

- **Cabane à livres :**

Monsieur le Maire annonce que la cabane à livres, projet mené par les élus du Conseil Municipal des Jeunes, sera temporairement installée rue des Saules (situation provisoire à défaut d'un site plus central).

Madame Sandra HADAS ajoute que les jeunes élus ont beaucoup travaillé sur ce projet, qui leur a demandé beaucoup de réflexion. Il est rappelé que l'emplacement originellement prévu se situait à la Speck, mais que le classement de ce terrain en zone PPRI orange y a rendu impossible l'implantation d'une cabane à livres ; d'autres sites plus centraux ont été recherchés, mais sans ce succès à ce jour.

- **Avancement du chantier du Complexe Sportif :**

Monsieur le Maire annonce que, suite aux intempéries, la pose des enduits a été décalée. Les échafaudages commencent toutefois à être enlevés.

Monsieur Alfred KLEITZ ajoute que la pose de la chape anhydride dans le gymnase a été décalée pour des raisons techniques, les températures ne permettant de toutes façons pas d'avancer dans l'immédiat. Après la période de séchage, il sera procédé à la pose du revêtement, dont le choix de la couleur reste à être défini.

Au début du mois de février, la route d'accès au chantier sera fermée pendant une quinzaine de jours pour réaliser les travaux de raccordement pour les eaux pluviales et le gaz.

Les aménagements intérieurs de l'extension débiteront par la suite, après pose du nouveau revêtement.

Monsieur Pascal BOEHM informe l'assemblée qu'une nouvelle visite à destination des élus sera bientôt programmée ; par ailleurs, une nouvelle réunion de concertation est envisagée avec les principaux usagers de la salle. Il ajoute que la date limite de réception des offres pour les lots 20 et 21 est fixée au lundi 22 janvier.

- **Offre de prestation formulée par la SAS Questions d'Urbanisme et d'Architecture (QUA) :**

La société QUA, sollicitée par la commune, propose un service de conseil et d'accompagnement du maître d'ouvrage dans ses choix architecturaux, urbains et environnementaux.

Un marché de prestation intellectuelle, d'un montant de 6 000,00 € HT, a été conclu entre la commune et cette société.

L'idée est que ce prestataire élabore et transmette à la commune une vision en 3D de tous les espaces et équipements publics amenés à évoluer, pour donner de la visibilité et illustrer la stratégie des équipements publics aujourd'hui envisagée par la municipalité.

- **Urbanisme :**

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, qui se tiendra le 07 février, il conviendra d'abroger la décision 2023 – 067 « Acquisition de deux portions de chemins de l'Association Foncière » ; en effet, l'Association Foncière ne s'est pas encore prononcée officiellement sur la cession de ces deux parcelles ainsi que le prix de l'are.

- **Projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le ban communal de Steinbourg :**

Monsieur le Maire annonce que les élus restent attentifs à l'avancée de ce projet, tandis que les habitants n'ont toujours que très peu d'informations.

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Steinbourg est prévue pour le lendemain soir, vendredi 12 janvier.

Les élus expriment leur souhait d'organiser une réunion d'échanges à destination des citoyens, permettant à chacun de poser des questions qui pourront être relayée au porteur du projet ; cette réunion est envisagée fin janvier / début février.

- **Validation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Saverne détient la compétence urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2024. Un certain nombre de communes se sont prononcées hors délai, tandis que plusieurs communes se sont prononcées contre.

- **Distribution de colis pour les personnes âgées :**

Madame Valentine FRITSCH fait remonter des remarques visiblement émises par des administrés destinataires de ce colis. Il a été constaté qu'aucun produit français n'y était proposé, ce alors même que la commune promeut le « Made in France ». Madame Monique GRAD-ORAN répond que les produits proviennent du fournisseur MEYER, qui siège à Wilwisheim.

Madame FRITSCH ajoute qu'outre le fait que les produits choisis sont d'origine allemande, une différence a été faite entre les destinataires selon leur genre : les destinataires hommes ont reçu une bouteille de vin, ce qui n'a pas été le cas des destinataires femmes.

Madame FRITSCH conclut que les emballages plastiques utilisés ne sont pas écologiques.

Monsieur le Maire répond que la gestion de ces colis a été assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Madame Monique GRAD-ORAN répond que ces remarques seront prises en compte en vue de la prochaine distribution de colis.

- **Nids de cigognes :**

Madame Laetitia GUTH fait remarquer qu'un nid de cigognes est en train de se monter à Rosenwiller.

Monsieur le Maire répond que lorsqu'un nid de cigogne est enlevé, la réglementation veut qu'un nouveau nid soit implanté ailleurs. En effet, les lieux de nidification des espèces protégées sont aujourd'hui protégés, dans un souci de préservation de l'espèce.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 11 janvier 2024

La secrétaire,
Sandra HADAS

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN



